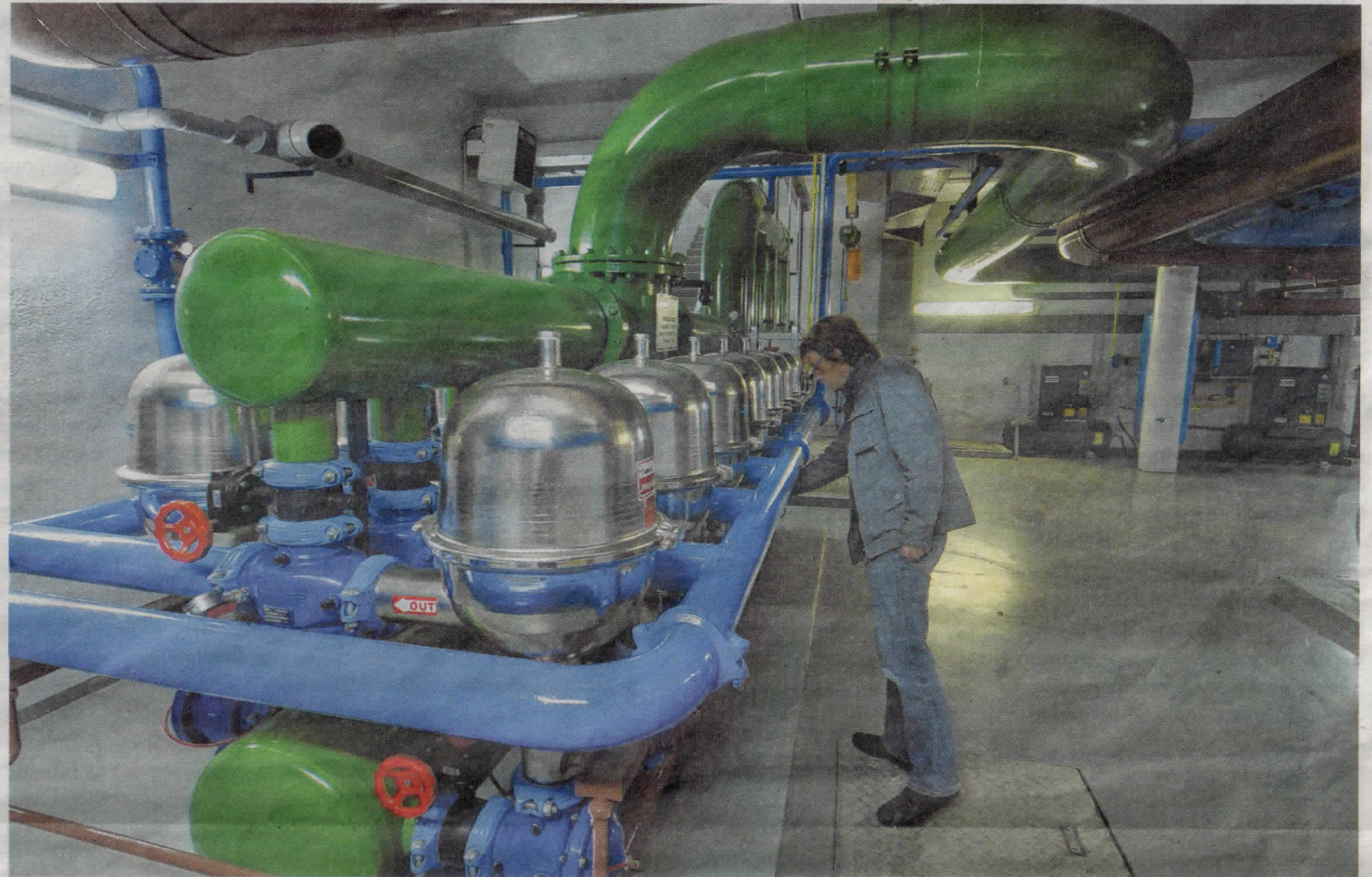


# ► Consommation : l'UFC-Que choisir dévoile une grande étude Boire « en confiance »

La puissante association de consommateurs UFC-Que Choisir a dévoilé hier une grande étude sur la qualité de l'eau en France, accompagnée d'une carte interactive qui donne à chacun la possibilité de se renseigner spontanément sur l'état de la ressource dans sa commune.

Relayée en Seine-Maritime, cette enquête tend avant tout à rassurer une très grande majorité d'utilisateurs sur le niveau de propreté de l'eau qui sort de leurs robinets. Mais au risque de paraître contradictoire, elle alerte également sur bon nombre de facteurs polluants qui, selon elle, doivent être davantage traités en amont par les pouvoirs publics.



L'UFC souligne la qualité du traitement de l'eau dans les usines : le problème réside dans le coût pour le consommateur (photo d'archives)

« **Q**uatre-vingt-dix-neuf % des Seinomarins peuvent boire l'eau du robinet en toute confiance. » C'est, au final, le message que tenaient

avant tout à diffuser hier les responsables des antennes UFC-Que choisir de **Rouen** et du **Havre**, chargés de relayer localement l'étude nationale publiée par l'association de consommateurs sur la qualité de l'eau\*. « *Le constat global est très rassurant* », confirme de son côté, à l'échelle nationale, l'ONG qui a analysé les réseaux desservant les 36 600 communes de l'Hexagone de février 2014 à août 2016 : 95,6 % des consommateurs français bénéficient ainsi d'une eau qui « *respecte haut la main la totalité des limites réglementaires, et ce tout au long de l'année* ».

Cette campagne se matérialise par une carte interactive mise en ligne sur le site [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org), qui donne la possibilité à chaque habitant de constater le niveau de qualité relatif à sa commune, de « très mauvais » à « bon ».

## Pesticides persistants

Cette carte n'a pas vocation à contredire les autorités en révélant de quelconques chiffres confidentiels : elle compile plus de deux ans d'analyses publiées sur le site du ministère de la Santé. « *Il s'agit de donner des outils de connaissance aux consommateurs* », souligne **Alain Rouziès**, référent environnement UFC-Que choisir pour l'ex-Haute-Normandie, sachant que ces derniers restent encore méfiants. « *Un Français sur cinq n'a pas confiance en l'eau du robinet (...) et un sur deux privilégie l'eau en bouteille* », rappelle ainsi l'UFC-Que choisir.

Et pour cause, si sa qualité reste globalement satisfaisante, l'eau demeure « non conforme » pour près de 2,8 millions de personnes en France, selon l'UFC. Même si, selon les mystères de la réglementation, une eau « non conforme » reste malgré tout propre à la consommation. Cette situation concerne essentiellement les petites communes rurales, où sévit toujours la pollution des pesticides. Il s'agit même « *de loin* » la première cause de non-conformité, indique l'association de consommateurs : d'après cette dernière, ils contaminent toujours l'eau de 2 millions d'usagers. « *Le problème de la pollution agricole, c'est qu'elle perdure dans le sous-sol*, explique **Alain Rouziès**. *Ainsi, on trouve toujours dans la région des traces d'atrazine, alors que cet herbicide a été interdit en 2003.* » La substance est présente dans dix des dix-sept captages contaminés recensés par l'étude de l'UFC en Seine-Maritime. Cette dernière fait état plus précisément de six réseaux de distribution - soit l'équivalent de 8 500 personnes concernées - non-conformes, en relation avec la présence de pesticides : à **Criquières, Bar-**

**douville, Jumièges, Bellencombre**, ou encore sur les secteurs des Siaepa (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement) des **sources de la Varenne et de la Béthune**, et de la **vallée de l'Eaulne**. Treize autres réseaux ont été contaminés « *ponctuellement* » en 2015, ajoute l'UFC. Il s'agit souvent d'une « *pollution ancienne héritée* », assure les responsables seinomarins de l'association, même si « *de nouveaux herbicides sont détectés, dont le fameux glyphosate, y compris dans certains grands captages de la métropole Rouen Normandie ou de l'agglomération havraise* ».

De par son histoire économique, la Seine-Maritime est aussi confrontée à des cas de pollution industrielle, évoque **Alain Rouziès**, qui cite notamment le cas de l'usine de médicaments Oril, à **Bolbec**, dont l'activité n'est pas sans incidence sur « *les captages de la vallée du commerce et ceux d'Yport au nord du Havre* ». Au niveau national, l'UFC-Que Choisir alerte aussi sur la présence de « *composants toxiques* » dans les canalisations des logements : du plomb, du cuivre, du

nickel ou du chlorure de vinyle, « *relargués par des canalisations vétustes ou corrodées* ». Cette pollution est mal mesurée, du fait d'« *un très faible nombre de prélèvements* » qui « *ne permettent pas de connaître l'exposition réelle des consommateurs* ». En Seine-Maritime, la situation concerne notamment les communes d'**Elbeuf, Cany-Barville, Veules-les-Roses, Villequier, Longueville-sur-Scie** (pour le plomb), **Montivilliers, Bolbec, La-Mailleraye-sur-Seine** (pour le nickel).

## « Pollueur-payeur »

Mais une fois de plus, il ne s'agit pas de remettre en cause la qualité de l'eau distribuée une fois traitée, martèle-t-on dans les locaux de l'UFC à Rouen. « *Pour nous, les usines dédiées nettoient parfaitement* », appuie **Alain Rouziès**.

Or, l'efficacité de ces usines « dépolluantes » se paie très cher, et ce sont les factures des consommateurs qui en supportent la plus grande partie, dénonce l'association. Celle-ci réclame ainsi l'application du principe « pollueur-payeur » par une augmentation de la taxation des pesticides et des engrais azotés, ainsi qu'« *un audit national* » des composants toxiques des canalisations et une aide aux particuliers pour remplacer leurs canalisations en cas de pollution au plomb.

THOMAS DUBOIS

[t.dubois@presse-normande.com](mailto:t.dubois@presse-normande.com)

\*L'association n'était pas en mesure, hier, de diffuser des données précises sur le département de l'Eure.

## CONSEILS AUX CONSOMMATEURS

Face à une qualité de l'eau potentiellement dégradée, l'UFC-Que choisir rappelle une série de « bons gestes » à l'attention des consommateurs :

- Laisser couler l'eau quelques instants avant de la boire. Dans le cas où l'odeur est marquée, il suffit de laisser l'eau s'aérer, par exemple dans une carafe ouverte.
- Lorsque la concentration en nitrates est

comprise entre 50 et 100 mg/l, l'eau ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons. Si elle est égale ou supérieure à 100 mg/l, l'eau ne doit être utilisée pour aucun usage alimentaire.

- Lorsque l'eau est très alcaline (pH supérieur à 9), il est déconseillé de l'utiliser pour la toilette, car elle peut être irritante pour l'œil ou la peau.